

**Compte rendu de la réunion du
Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent**

Avenue Crowne Plaza Hotel

160 E. Huron

Chicago, Illinois 60611

Le 10 juin 2010

14 h, HAE

Avis :

L'avis de convocation a été diffusé au public au moyen de la liste de distribution du Réseau d'information des Grands Lacs le 10 mai 2010. L'avis a également été affiché sur le site Web (www.glsregionalbody.org) du Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (« Conseil régional »). L'avis annonçait que l'ordre du jour de la réunion, les résolutions préliminaires et les documents dont il serait question au cours de la réunion étaient disponibles sur le site Web du Conseil régional.

Ouverture de la réunion :

14 h, HAE – La séance est déclarée ouverte par Ken DeBeaussaert, représentant de la présidente du Conseil régional, la gouverneure Jennifer Granholm.

Appel nominal :

La réunion se déroule en présence des membres suivants du Conseil régional, qui constituent le quorum :

Illinois (délégué du gouverneur Pat Quinn) : Gary Clark, directeur, Office of Water Resources, Illinois Department of Natural Resources.

Indiana (déléguée du gouverneur Mitch Daniels) : Kari Evans, avocate générale, Indiana Department of Natural Resources.

Michigan (délégué de la gouverneure Jennifer Granholm) : Ken DeBeaussaert, directeur, Michigan Office of the Great Lakes.

Minnesota (délégué du gouverneur Tim Pawlenty) : Jim Japs, directeur adjoint, Division of Water, Minnesota Department of Natural Resources.

New York (délégué du gouverneur David A. Paterson) : Don Zelazny, coordonnateur des programmes de la région des Grands Lacs, New York State Department of Environmental Conservation.

Ohio (délégué du gouverneur Ted Strickland) : Sean Logan, directeur, Ohio Department of Natural Resources.

Ontario (délégué du premier ministre Dalton McGuinty) : Eric Boysen¹, représentant Kevin Wilson, sous-ministre adjoint, ministère du Travail de l'Ontario.

Pennsylvanie (délégué du gouverneur Ed Rendell) : John Booser¹, représentant Cathleen Curran Myers, adjoint spécial de PA Recovery, Pennsylvania Department of Environmental Protection.

¹ Les formulaires de procuration signés par les participants représentant les délégués des membres officiels sont disponibles sur demande.

Québec (délégué du premier ministre Jean Charest) : Yvon Maranda, chef de service, Service de la gestion intégrée de l'eau, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Wisconsin (délégué du gouverneur Jim Doyle) : Matt Frank, secrétaire, Wisconsin Department of Natural Resources.

Mesures prises

Révision du compte rendu de la réunion du Conseil régional tenue le 8 décembre 2009

M^{me} Evans, de l'Indiana, présente une motion pour l'approbation officielle du compte rendu de la réunion du Conseil régional tenue le 8 décembre 2009. Aucune objection n'est soulevée et la motion est adoptée.

Rapports

Comptes rendus des États et des provinces sur la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Entente)

Chaque représentant du Conseil régional fournit un compte rendu sur les mesures prises par l'État ou la province en vue de mettre en œuvre l'Entente, y compris, s'il y a lieu, les lois ou autres mécanismes réglementaires liés au *Great Lakes—St. Lawrence River Basin Water Resources Compact* (le Pacte).

En outre, chaque État et province rend compte de l'état d'avancement des rapports suivants : 1) Rapport sur le programme de gestion de l'eau; 2) Rapport sur le programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Conformément aux dispositions du Pacte, les États devaient soumettre ces rapports le 8 décembre 2009.

Enfin, chaque État devait remettre au plus tard le 8 décembre 2009 un rapport sur tous les prélèvements, toutes les dérivations et toutes les consommations existants en date du 8 décembre 2008 (« volume de référence »). Tous les États qui soumettent des données de référence ont indiqué que les données soumises peuvent faire l'objet de corrections et de révisions.

Michigan

L'État du Michigan entreprend les démarches pour adopter de nouvelles dispositions législatives régissant la mise en œuvre de son nouveau programme de gestion de l'eau. En vertu du nouveau programme, quelque 170 propositions ont déjà respecté le nouveau processus. Environ 25 p. 100 des demandeurs ont dû se soumettre à une étape de suivi dans le cadre du processus d'approbation et une demande a été rejetée. L'État collabore maintenant avec la U.S. Geological Survey (USGS) afin de mieux mettre en œuvre le programme, y compris le processus de demande en ligne. L'État travaille également à la préparation des questions en ligne sur les mesures de conservation et fournira les renseignements propres à chaque secteur comme il convient.

Illinois

La quantité d'eau dérivée par l'État de l'Illinois en 2006 en vertu du jugement convenu dans Wisconsin et al. v. Illinois et al. a récemment été certifiée conforme. La quantité

était inférieure à 3 200 pieds cubes par seconde (pi^3/s ; $90 \text{ m}^3/\text{s}$). Les données non officielles pour 2009 indiquent également des dérivations inférieures à $3\,200 \text{ pi}^3/\text{s}$.

L'État a reçu 12 nouvelles demandes au titre de son programme d'attribution de l'eau. Dix d'entre elles concernent de nouveaux projets d'infrastructure dont les coûts s'élèvent à environ 250 millions de dollars.

L'État travaille aussi à la création d'un plan régional pour le nord-est de l'Illinois fortement axé sur la gestion de la demande en eau et la conservation de l'eau.

Indiana

L'État de l'Indiana, tout comme le Michigan, a adopté les dispositions législatives de mise en œuvre dès la signature du Pacte. L'État a terminé son processus de production de rapports sur les volumes de référence l'an dernier. Des travaux sont en cours pour la mise en place d'un processus d'appel relatif aux volumes de référence établis; la plupart des points en litige sont résolus.

L'État travaille actuellement à l'établissement de ses buts et objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Le groupe de travail déploie d'importants efforts de sensibilisation du public.

L'État n'a reçu aucune demande officielle de dérivation sous le régime du Pacte ou de l'Entente, seulement quelques demandes d'information à caractère non officiel.

Minnesota

Le programme de gestion de l'eau est en place depuis déjà plusieurs années au Minnesota. En vertu d'une disposition législative adoptée au cours de la dernière session législative, qui a pris fin le 18 mai, le Department of Natural Resources peut maintenant surveiller les incidences des prélèvements d'eau souterraine approuvés. Cette nouvelle disposition, fondée sur les dispositions législatives relatives aux eaux de surface, établit des zones de protection des eaux souterraines, des seuils de prélèvement et des exigences en matière d'application.

New York

L'État de New York n'a pas adopté de dispositions législatives pour la mise en œuvre du Pacte. L'État étudie actuellement des mesures législatives pour la mise en place d'un programme de gestion de l'eau à l'échelle de l'État qu'il compte adopter prochainement. Cette nouvelle disposition législative devrait améliorer le programme de mise en œuvre du Pacte.

L'an dernier, l'État a modifié son programme d'enregistrement sur l'utilisation de l'eau. Le seuil est établi à 50 000 gallons par jour (190 mètres cubes par jour), en complément au seuil d'enregistrement établi à 100 000 gallons (379 mètres cubes) par jour dans l'Entente et le Pacte. Grâce à ce programme, l'État a appris que quelques utilisateurs d'eau à des fins d'irrigation n'étaient pas inscrits sous le régime du précédent programme

d'enregistrement. L'État envisage également d'apporter des corrections ou des mises à jour aux données de référence soumises précédemment.

Le Conseil consultatif des Grands Lacs de l'État de New York doit terminer d'ici le mois prochain un rapport que l'État présentera aux autres Parties de l'Entente/du Pacte. Le rapport traitera des besoins en matière de recherche scientifique, des évaluations des incidences cumulatives et des seuils.

Ohio

L'État a mis sur pied un comité consultatif de 28 membres qui est chargé de la mise en œuvre du Pacte. Le comité devait présenter ses recommandations en juin, mais l'échéance est reportée à décembre. Les réunions du comité ont été productives et l'État devrait être en mesure de présenter ses objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau au Conseil du pacte et au Conseil régional d'ici l'échéance du 8 décembre 2010. Afin de régler d'autres enjeux, le comité a été réparti en sous-groupes. L'Ohio Department of Natural Resources collabore à l'orientation de ces discussions.

Sean Logan, directeur du Department of Natural Resources, affirme qu'il est heureux d'avoir le privilège de participer aux discussions initiales sur la mise en œuvre du Pacte et souligne que l'État est résolu à procéder à sa mise en œuvre complète.

Ontario

L'Ontario poursuit la mise en œuvre de l'Entente. La province travaille actuellement à l'élaboration de directives sur les transferts intrabassins et les retours d'eau dans les voies interlacustres. Elle est également en train de s'assurer que les limites des bassins hydrographiques sont correctement interreliées entre les frontières.

L'Ontario a terminé une étude sur la consommation de l'eau et travaille à l'élaboration de directives de mise en œuvre.

Le projet de loi 72, qui obligerait les villes à examiner les infrastructures d'eau, a été déposé. Ce projet de loi fait également la promotion de l'utilisation efficace de l'eau. En vue d'atteindre cet objectif, des modifications sont apportées au code du bâtiment et à d'autres articles de loi. La province espère que le projet de loi sera adopté à l'automne.

La province a par ailleurs signé une entente distincte de trois ans avec l'Union of Ontario Indians (Union des Indiens de l'Ontario).

Enfin, la province souligne que le processus prévu par la Charte des Grands Lacs a été respecté relativement à une proposition soumise par la région de York et mis en œuvre dans un esprit de conformité avec des articles de l'Entente qui ne sont pas encore en vigueur. La province prévoit rendre une décision concernant cette proposition d'ici la fin du mois de juillet.

Pennsylvanie

En Pennsylvanie, les mesures législatives de mise en œuvre du Pacte étaient directement applicables. Le bureau des Grands Lacs du Pennsylvania Department of Environmental Protection travaille actuellement à l'harmonisation des programmes en vue de respecter les dispositions du Pacte.

De plus, l'État met en place des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau à l'échelle de l'État. À cet égard, la Susquehanna River Basin Commission (SRBC; Commission du bassin du fleuve Susquehanna) a récemment déposé une demande de propositions auprès du Pennsylvania Environmental Council dans le but de créer un centre de conservation de l'eau. Par ailleurs, une étude actuellement menée sur les bassins hydrographiques devrait être utile dans la mise en œuvre de l'initiative de restauration des Grands Lacs.

La Pennsylvania Act 220 exige désormais l'enregistrement de tous les prélèvements supérieurs à 10 000 gallons (37,9 mètres cubes) par jour. L'État met en place les mesures nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

L'État reçoit l'aide de la SRBC et de la Potomac River Commission (Commission du bassin du fleuve Potomac) qui, de leur côté, collaborent avec Nature Conservancy afin de procéder à la modélisation des débits.

Enfin, on signale une hausse récente des demandes d'utilisation de l'eau à des fins de prospection gazière en Pennsylvanie.

Québec

La province a adopté une nouvelle loi liée à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Entente l'an dernier. La province prévoit maintenant lancer un processus de consultation publique afin de déterminer la manière dont seront établis les volumes de référence et la manière dont seront recueillies les données. Suivra un processus visant à déterminer la manière dont seront mises en œuvre les normes d'interdiction des dérivations et les exceptions afférentes. La province mènera ensuite un projet pilote à petite échelle sur l'évaluation des impacts cumulatifs.

Les objectifs de conservation et d'utilisation efficace de l'eau ainsi que le programme de délivrance de permis de prélèvements d'eau seront appliqués à l'ensemble du Québec.

Wisconsin

L'État travaille actuellement à l'élaboration de règlements relatifs aux prélèvements importants au Wisconsin. Le Natural Resources Board a reçu une demande d'autorisation pour la tenue d'une audience publique sur les règlements proposés qui sont axés sur l'enregistrement et la production de rapports relativement aux prélèvements importants (100 000 gallons [379 mètres cubes] par jour ou plus sur toute période de 90 jours). Une autorisation est accordée pour la tenue d'une audience publique concernant les tarifs d'utilisation de l'eau proposés et le programme de conservation et d'utilisation efficace de l'eau. Le programme, applicable à la grandeur de l'État, serait obligatoire pour les grands utilisateurs et volontaire dans le cas de tous les autres utilisateurs.

L'État étudie aussi la question des changements climatiques, en mettant l'accent sur l'incidence de l'activité humaine, un projet qu'il veut mener conjointement avec d'autres intervenants. À cette fin, le Wisconsin effectue une étude de l'impact des changements climatiques de concert avec le Nelson Institute.

L'État a reçu une demande de la Ville de Waukesha relative à une proposition de dérivation en application de l'exception à l'interdiction de dérivation en sa qualité de « collectivité située dans un comté chevauchant la ligne de partage des eaux ». On indique que l'État a retourné aujourd'hui la demande à la Ville de Waukesha pour diverses raisons, lesquelles sont précisées dans une lettre disponible sur demande auprès du Wisconsin Department of Natural Resources.

Le secrétaire Matt Frank termine son exposé en affirmant qu'il est fier de participer à cet effort de collaboration entre les huit États américains et les deux provinces canadiennes. Il souligne qu'il faut profiter de cette importante occasion pour renforcer la capacité de collaboration et de travail en partenariat. Il ajoute que les États et les provinces vont enrichir leurs connaissances au fil du temps et qu'il ne faut pas ignorer les succès considérables obtenus jusqu'ici. Il souligne également le caractère unique du Conseil régional et du Conseil du pacte, deux organisations dont pourraient s'inspirer d'autres groupes ailleurs dans le monde.

M. DeBeaussaert, représentant du Michigan, appuie les commentaires du secrétaire Frank et exprime son appréciation du travail qu'accomplit le personnel du Conseil régional et du Conseil du pacte.

Aperçu des travaux liés à la stratégie scientifique régionale, y compris le congrès de 2010 de l'Association internationale de recherche sur les Grands Lacs

M. Boysen, de l'Ontario, présente un rapport sur le congrès de 2010 de l'Association internationale de recherche sur les Grands Lacs. Le rapport lu aux fins de dossier est joint en tant qu'annexe A au présent compte rendu.

Compte rendu sur l'initiative des Gestionnaires des ressources hydriques

M. DeBeaussaert, du Michigan, souligne que le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs a lancé l'initiative des Gestionnaires des ressources hydriques en appui des engagements pris par les gouverneurs et les premiers ministres signataires de l'Entente relativement aux impacts de l'utilisation de l'eau. Il ajoute qu'il s'agit d'une initiative menée en collaboration avec les États et les provinces des Grands Lacs et des partenaires comme le Nature Conservancy, avec le généreux soutien de la Fondation Joyce.

M. DeBeaussaert invite ensuite David Naftzger, directeur général du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, à faire le point sur l'initiative. M. Naftzger mentionne la création d'une trousse comprenant les programmes des États et des provinces ainsi que les pratiques exemplaires recensées dans le monde. Un site Web a également été créé; on peut y accéder en consultant le site du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs. En outre, une réunion a été tenue les 13 et 14 janvier 2010 dans le but de réviser le contenu

de la trousse et d'obtenir l'avis d'un éventail d'experts en matière d'étude d'impact de l'utilisation de l'eau. M. Naftzger signale qu'une réunion a également été tenue la veille de la réunion du Conseil régional et du Conseil du pacte pour discuter des procédures d'étude d'impact adoptées par les États et les provinces. À cet égard, il souligne aussi que les États et les provinces devront probablement commencer à préparer un bilan hydrique relatif au bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et aux bassins hydrographiques d'origine. D'autres travaux seront entrepris avec les partenaires de l'initiative, notamment la USGS, afin de mettre en œuvre ce processus.

Comité des procédures

M. DeBeaussaert invite Peter Johnson, membre du personnel du Secrétariat, à présenter un rapport sur les travaux du Comité des procédures.

M. Johnson mentionne que le Comité des procédures tient des réunions par téléconférence depuis le printemps 2009 et s'entretient également avec les membres du Comité des règles et de la réglementation du *Great Lakes-St. Lawrence River Basin Water Resources Council* (Conseil du pacte). Le comité mixte a fait des progrès considérables dans l'élaboration de recommandations, notamment en préparant des documents provisoires relatifs au contenu d'une demande. M. Johnson précise que les premières ébauches de ces documents ont été soumises au comité consultatif, au groupe ressource et aux observateurs du comité mixte ainsi qu'aux Premières nations et tribus reconnues, et que des modifications ont été apportées aux documents suivant les commentaires formulés par ces groupes. Les versions révisées ont été à nouveau soumises à ces mêmes groupes et d'autres modifications ont été apportées aux documents suivant les nouveaux commentaires formulés.

M. Johnson souligne également que des « procédures » provisoires ont été élaborées et soumises au comité consultatif, au groupe ressource et aux observateurs ainsi qu'aux Premières nations et tribus. Des modifications ont été apportées aux procédures suivant leurs commentaires.

Le Comité des procédures a ainsi élaboré des procédures temporaires qu'il a présentées au Conseil régional en lui recommandant de les adopter au cours de la présente réunion.

M. Johnson indique par ailleurs que l'élaboration des procédures que le Conseil du pacte devra suivre si une décision est contestée et d'autres procédures relatives à l'exécution des décisions est en cours.

Administration

M. DeBeaussaert, représentant du Michigan, invite ensuite M. Naftzger, en sa qualité de secrétaire du Conseil régional, à faire le point sur les activités administratives du Conseil régional.

M. Naftzger mentionne que les dépenses du dernier exercice sont légèrement supérieures au budget prévu. Il souligne que les ressources du Fonds de protection des Grands Lacs

ont servi à soutenir les activités du Conseil régional et que des ressources du Fonds seront aussi affectées à l'exercice 2011.

Commentaires du public

Les membres du public ont la possibilité de poser des questions ou de formuler des commentaires.

- Sara Gosman, National Wildlife Federation : M^{me} Gosman remercie le Comité des procédures d'avoir accordé une attention particulière aux commentaires fournis par National Wildlife Federation, Union Grands Lacs Saint-Laurent et Alliance for the Great Lakes. Elle indique que des améliorations notables ont été apportées aux procédures temporaires que doit examiner le Conseil régional, mais que d'autres modifications s'imposent avant de les adopter. Elle recommande une période de commentaires publics avant que ne soient adoptées les procédures, même en reconnaissant que le Conseil régional n'est pas habilité à adopter des règles.

Mme Gosman ajoute qu'à son avis les procédures temporaires actuelles présentent des lacunes. Par exemple, l'ébauche proposée traite des applications et des procédures importantes, mais ne précise pas les critères permettant d'établir ce qui constitue une proposition « importante sur le plan régional ». De plus, selon elle, le manque de clarté des procédures temporaires fait en sorte qu'on peut difficilement exiger à la Partie d'origine de procéder à un examen technique et à un examen visant à déterminer si la demande soumise est complète.

Elle se dit heureuse que le public ait pu davantage participer à l'ébauche actuelle et satisfaite des modalités d'accès aux documents. Elle est également reconnaissante du fait que les commentaires seront affichés sur le site Web.

Pour terminer, Mme Gosman remercie le Conseil régional d'avoir accepté de participer à cette rencontre en personne.

- John Jackson, Union Saint-Laurent Grands Lacs : M. Jackson est heureux d'apprendre que les documents dont il est question au cours de cette réunion sont disponibles sur le site Web du Conseil régional. Cependant, il est d'avis qu'il faut prolonger la période de commentaires du public. Il recommande que les prochaines périodes de commentaires du public ne commencent qu'au moment où les documents connexes sont disponibles sur le site Web. Il donne des exemples d'autres organisations où les périodes de commentaires publics commencent avant que tous les documents soient disponibles sur leurs sites Web.
- Joel Brammeier, Alliance for the Great Lakes : M. Brammeier remercie d'abord le Conseil régional de participer à cette rencontre en personne. Il ajoute qu'il lui en est d'autant plus reconnaissant du fait qu'il reconnaît le défi que pose ce type de rencontre. Il remercie aussi les membres du Conseil d'avoir bien saisi l'ampleur et la portée des enjeux dont il fallait discuter.

M. Brammeier fait part de ses préoccupations à l'égard du manque de fonds pour soutenir les activités du Conseil régional et du Conseil du pacte. Il souligne que d'autres organisations relatives à des pactes aux États-Unis, telles la SRBC et la Commission du bassin du fleuve Delaware, ont des budgets de l'ordre de cinq (5) millions de dollars. Il recommande que les États et les provinces établissent un budget segmenté montrant les fonds affectés au soutien des activités du Conseil régional et du Conseil du pacte.

- David Ullrich, Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent : M. Ullrich remercie les membres de leur présence et de lui donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil régional.

À l'égard des programmes de conservation et d'utilisation efficace de l'eau, M. Ullrich recommande aux États et aux provinces de prendre des mesures rigoureuses, car les changements climatiques et le bas niveau des cours d'eau démontrent l'importance de veiller à la conservation et à l'utilisation efficace de cette ressource. Il souligne que les villes de l'Alliance se sont engagées à réduire leur consommation d'eau, ce qui se traduit déjà par une économie de 100 milliards de gallons (379 milliards de litres) et le report des coûts d'infrastructure.

En ce qui a trait aux infrastructures, M. Ullrich recommande que les États et les provinces, pour répondre aux demandes de dérivations, se penchent sur les façons de mieux utiliser les installations existantes plutôt que de faire l'acquisition de nouvelles infrastructures.

Il termine en soulignant que les changements climatiques constituent un enjeu toujours très important.

- Dale Phenicie, American Forest and Paper Association : M. Phenicie remercie les membres du Conseil de cette chance qui lui est offerte de prendre part à un processus si vaste. Il déclare qu'il sera difficile d'assurer le suivi des projets qui seront mis en œuvre dans la région. Il indique qu'il aimerait que des serveurs de listes de diffusion soient utilisés afin que les intervenants soient informés et puissent apporter leur aide. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une critique et souligne l'excellent travail du Conseil régional et du Conseil du pacte à cet égard jusqu'ici.

M. Phenicie encourage les membres à opter pour l'adoption de directives plutôt que de règlements de manière à maintenir une certaine souplesse. Il est d'avis que cela réduirait les tâches administratives et contribuerait à rendre le processus moins formel. Il indique également, cependant, qu'il faut établir un processus clair en matière d'examen des projets.

En terminant, M. Phenicie insiste sur le fait qu'il faut reconnaître que les décisions relatives à l'utilisation de l'eau seront en majorité prises à l'échelle locale et qu'il est nécessaire de faire preuve de souplesse pour permettre le bon déroulement des processus locaux. Il ajoute que le Conseil régional et le Conseil du pacte semblent

conscients de cet aspect et qu'il tenait à expliquer clairement aux membres ce potentiel sujet de préoccupation.

- Sam Speck, Commission mixte internationale : M. Speck félicite les membres pour leur excellent travail.
- Lyman Welch, Alliance for the Great Lakes : M. Welch remercie les membres d'avoir accepté de participer à cette rencontre en personne.

M. Welch tient à insister sur le processus de participation publique lié à l'ébauche des procédures temporaires que doit étudier le Conseil régional. Ce processus pourrait, à son avis, donner lieu à des différends et il croit qu'il est important que tout soit bien clair afin d'éviter tout litige ultérieur.

M. Welch demande que l'ébauche des procédures temporaires soit soumise à l'examen et aux commentaires du public avant que le Conseil régional ne songe à l'adopter. Selon lui, certains points des procédures temporaires pourraient être plus clairs. Par exemple, il croit qu'il faudrait répondre aux commentaires du public avant la tenue d'une assemblée publique portant sur une proposition soumise à l'examen régional. Il est aussi d'avis que la période de commentaires sur les propositions n'est pas bien définie. En outre, il faudrait, selon lui, que des assemblées publiques portant sur une proposition soumise à l'examen régional soient tenues avant et après la prise de décision par le Conseil régional. Il se dit également préoccupé par le fait que l'ébauche des procédures temporaires ne renferme pas beaucoup de détails relativement aux assemblées publiques. Il souligne qu'il faudrait conserver une transcription des assemblées publiques.

Nouvelles affaires

Étude d'une résolution relative au budget du Conseil régional pour l'exercice 2011 (du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011)

M. DeBeaussaert présente la Résolution n° 15 sur l'adoption du budget du Conseil régional pour l'exercice 2011. M. DeBeaussaert propose qu'une correction soit apportée à la résolution de manière à correctement indiquer que l'année financière commence le 1^{er} juillet 2010 et se termine le 30 juin 2011. Aucune objection n'est soulevée et la motion est adoptée.

Sean Logan, représentant de l'Ohio, propose l'adoption de la résolution corrigée. La motion est adoptée à l'unanimité conformément au vote par appel nominal.

Illinois—Oui
Indiana—Oui
Michigan—Oui
Minnesota—Oui
New York—Oui
Ohio—Oui
Ontario—Oui

Québec—Oui
Wisconsin—Oui

Étude d'une résolution sur les procédures

Sean Logan, représentant de l'Ohio, propose l'adoption de la Résolution n° 16 – Procédures temporaires. Au cours des discussions suivant la présentation de la motion, M. DeBeaussaert, du Michigan, mentionne qu'il rejettera la motion. Il précise qu'il ne conteste pas le contenu des procédures temporaires, mais il est d'avis qu'il faut accorder plus de temps au public pour qu'il examine les procédures temporaires et fournisse des commentaires.

Le président demande aux membres de voter sur la motion :

Illinois—Oui
Indiana—Oui
Michigan—Non
Minnesota—Oui
New York—Oui
Ohio—Oui
Ontario—Oui
Pennsylvanie—Oui
Québec—Oui
Wisconsin—Oui

Levée de la séance

M. Boysen de l'Ontario présente une motion pour lever la séance. Aucune objection n'est soulevée et la motion est adoptée. La date de la tenue de la prochaine réunion du Conseil régional sera déterminée plus tard et un avis sera diffusé à cet effet.

Les documents dont il a été question durant la réunion sont disponibles dans leur intégralité sur le site www.gislregionalbody.org.